



MEMBRE DE LA COMPAGNIE  
REGIONALE DE VERSAILLES  
ET DU CENTRE



## **INITIATIVE SEINE YVELINES**

Association loi 1901  
Siège social : 38, avenue Paul Raoult  
78130 LES MUREAUX  
SIREN 439 265 497

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**



## INITIATIVE SEINE YVELINES

Association loi 1901  
Siège social : 38, avenue Paul Raoult  
78130 LES MUREAUX  
SIREN 439 265 497

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association Initiative Seine Yvelines.

#### 1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE SEINE YVELINES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « *Fondement de l'opinion avec réserve* », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### 2. Fondement de l'opinion avec réserve

##### *Motivation de la réserve*

Le poste « *autres créances* » à l'actif du bilan, dont le solde au 31 décembre 2023 s'élève à 643 594 €, est composé à hauteur de 509 160 € de subventions à recevoir dont 38 054 € concernent l'exercice 2021 et ne sont pas dépréciées. En l'absence d'éléments mis à notre disposition justifiant le caractère recouvrable de ces subventions 2021, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier si une dépréciation de ces créances est nécessaire et pour quel montant.

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **4. Vérifications spécifiques**

Le rapport du conseil d'administration sur sa gestion et sur la situation morale et financière de l'association, prévu à l'article 25-1 de vos statuts, ne nous ayant pas été communiqué à ce jour, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

### **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de

cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 23 mai 2024.

## **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Ville d'Avray, le 12 juin 2024



COMMISSARIAT AUX COMPTES

Représentée par Christian DÉTRÉ  
Commissaire aux Comptes



## Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## - BILAN ACTIF -

INITIATIVE SEINE YVELINES (1910)

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	1 246	986	259	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	42 007	36 771	5 235	11 175
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (2)				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	3 688 859	522 373	3 166 486	3 283 631
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 732 111</b>	<b>560 130</b>	<b>3 171 981</b>	<b>3 294 806</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 972		3 972	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				9 976
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	643 594		643 594	565 364
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 588 146		3 588 146	3 789 636
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	13 930		13 930	11 326
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 249 642</b>		<b>4 249 642</b>	<b>4 376 302</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 981 754</b>	<b>560 130</b>	<b>7 421 623</b>	<b>7 671 108</b>
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

## - BILAN PASSIF -

INITIATIVE SEINE YVELINES (1910)

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
<b>FONDS PROPRES</b>		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	2 499 727	2 520 963
<b>Total Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>2 499 727</b>	<b>2 520 963</b>
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise	4 084 489	4 131 276
<b>Total Fonds propres avec droit de reprise</b>	<b>4 084 489</b>	<b>4 131 276</b>
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	189 004	189 004
Report à nouveau	397 879	432 885
<b>Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)</b>	<b>-134 095</b>	<b>-113 029</b>
<b>Situation Nette (sous-total)</b>	<b>7 037 005</b>	<b>7 161 100</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>7 037 005</b>	<b>7 161 100</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 750	29 636
<b>TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES</b>	<b>1 750</b>	<b>29 636</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	10 126	74 673
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>10 126</b>	<b>74 673</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		2 079
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 563	50 062
Dettes fiscales et sociales	56 656	48 874
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	298 524	304 684
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>372 743</b>	<b>405 699</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF GENERAL</b>	<b>7 421 623</b>	<b>7 671 108</b>
Renvois :		
(1) Dettes :		
à Plus d'un an		
à moins d'un an	374 493,00	435 335,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

## - COMPTE DE RESULTAT -

INITIATIVE SEINE YVELINES (1910)

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations		
Ventes de biens		
Ventes de prestations services		
Dont parrainages		
Subventions d'exploitation	433 622	667 628
Vts des fondateurs ou conso. de la dot, consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	51 673	2 328
Utilisations des fonds dédiés	27 886	
Autres produits	25 349	38 969
<b>Total des produits d'exploitation I (1)</b>	<b>538 530</b>	<b>708 925</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes (3)	138 978	179 562
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 245	10 249
Salaires et traitements	291 806	332 767
Charges sociales	106 258	114 031
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements	5 963	6 011
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisions		
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux provisions		
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions	10 126	74 673
Reports des fonds dédiés		27 886
Autres charges	11	948
<b>Total des charges d'exploitations II (2)</b>	<b>558 387</b>	<b>746 125</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-19 857</b>	<b>-37 200</b>
<b>Produits Financiers</b>		
Produits financiers de participations (5)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	37 913	6 688
Reprises sur provisions et transferts de charges	109 552	42 297
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>147 465</b>	<b>48 986</b>

## - COMPTE DE RESULTAT -

INITIATIVE SEINE YVELINES (1910)

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
<b>Charges Financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	187 075	121 539
Intérêts et charges assimilées (6)	72 932	7 148
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		28
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>260 007</b>	<b>128 714</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>-112 542</b>	<b>-79 728</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>-132 399</b>	<b>-116 928</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 452	5 476
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total des produits Exceptionnels (VI)</b>	<b>12 452</b>	<b>5 476</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 049	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles (VII)</b>	<b>5 049</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)</b>	<b>7 403</b>	<b>5 476</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	9 099	1 576
TOTAL DES PRODUITS	698 446	763 387
TOTAL DES CHARGES	832 541	876 415
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-134 095</b>	<b>-113 029</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	54 300	59 967
<b>TOTAL</b>	<b>54 300</b>	<b>59 967</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	54 300	59 967
<b>TOTAL</b>	<b>54 300</b>	<b>59 967</b>

# INITIATIVE SEINE YVELINES (1910)

## Annexe des Comptes

### de l'exercice clos

le 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 7 421 623 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte nette comptable de -134 095€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Notre association Initiative Seine Yvelines est l'une des 206 associations locales Initiative réparties sur tout le territoire métropolitain et ultramarin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer à la réduction de la fracture sociale et territoriale en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au cœur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs/repreneurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Une Charte d'éthique, un référentiel « métier », la « promesse Initiative France », un système de qualification
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa coordination nationale

Concrètement, sur l'exercice 2023, notre association Initiative Seine Yvelines a accueilli 373 porteurs et 157 projets ont été étudiés. 124 ont été présentés aux comités dont 8 ajournements et 108 validés correspondant à 1.392.300 € de prêts personnels accordés.

## Informations et méthodes comptables :

### Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat. Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

### Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association INITIATIVE SEINE YVELINES est membre de « INITIATIVES France », tête de réseau ayant défini des normes comptables spécifiques à l'activité des plates-formes de prêts d'honneur.

Ces normes sont conformes au Plan Comptable Général d'une part, et aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations d'autre part.

Elles présentent les particularités suivantes :

- L'enregistrement au passif du bilan des ressources de fonds de prêts dans les Fonds Associatifs, avec une distinction entre celle accordées avec ou sans droit de reprise par les financeurs.
- La dépréciation des prêts d'honneur selon une méthode définie, exposée plus loin.
- La présentation en annexe d'un compte de résultat distinct pour le fonds de prêt.
- L'affectation du résultat dégagé par le fonds de prêt sur les apports, qu'ils soient avec ou sans droit de reprise. Cette affectation est effectuée après validation et approbation par l'Assemblée Générale, selon une méthode prédéfinie, en fonction des proportions des apports, avec ou sans droit de reprise.

Les autres aspects du référentiel de normes Initiatives France répondent aux règles comptables courantes.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

## Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

### L'objet social de l'entité :

Déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois par l'octroi d'un prêt sans garantie ni intérêt (prêt d'honneur) :

- Aux personnes physiques porteuses de création de société,
- Aux associés actifs des sociétés existantes âgées de moins de 3 ans.

Dans ce cadre, elle assiste gratuitement les créateurs d'entreprises dans les domaines économique, juridique, comptable, financier, commercial et marketing.

### La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'association attribue des prêts d'honneurs sur le bassin de la Seine.

### Les moyens mis en œuvre :

Obtention de subventions afin d'alimenter les fonds de prêts.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

## Informations sur les postes de l'actif du bilan :

### État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

### État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations Incorporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Frais D'établissement	-	-	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	962	-	283	-	-	1 246
<b>Total Immobilisations Incorporelles (I)</b>	<b>962</b>	<b>-</b>	<b>283</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 246</b>
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	42 007	-	-	-	-	42 007
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
<b>Total Immobilisations Corporelles (II)</b>	<b>42 007</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>42 007</b>
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des Participations	-	-	-	-	-	-
Autres Titres Immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	3 728 481	-	-	-	-	3 688 859
<b>Total Immobilisations Financières (III)</b>	<b>3 728 481</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 688 859</b>
<b>Total Général (I + II+III)</b>	<b>3 771 450</b>	<b>-</b>	<b>283</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 732 111</b>

## Méthode d'amortissements et de dépréciations :

### Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur Début D'exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur Fin d'exercice
<b>Autres immobilisations incorporelles (Total I)</b>	-	-	-	-
Terrain	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Matériel de bureau et inform., mobilier	30 832	5 939	-	36 771
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
<b>Total Amortissement. Corporelles (Total II)</b>	<b>30 832</b>	<b>5 939</b>	-	<b>36 771</b>
<b>Total Général</b>	<b>31 794</b>	<b>5 963</b>	-	<b>37 758</b>

### Dépréciation de l'actif Immobilisé :

Dépréciation Actif Immobilisé	Valeur Début D'exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur Fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Immobilisations Financières	444 850	187 075	109 552	522 373
<b>TOTAL</b>	<b>444 850</b>	<b>187 075</b>	<b>109 552</b>	<b>522 373</b>

### État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	3 688 859	937 755	2 751 104
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-
Autres	643 594	643 594	-
Charges constatées d'avance	13 930	13 930	-
<b>Totaux</b>	<b>4 346 383</b>	<b>657 524</b>	<b>3 688 859</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	1 318 500		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	1 356 199		

L'état des prêts décaissés à l'actif du bilan se présente ainsi :

<b>?Disponibilité du fonds de prêt au 31 décembre 2023</b>				
	TOTAL	Prêts en cours de remboursement	Prêts accordés non décaissés	Disponibilité
Traditionnel	5 517 987 €	2 865 770 €	33 500 €	2 618 717 €
Croissance	462 000 €	221 386 €		240 614 €
Agricole	165 600 €	85 518 €		80 082 €
Fluvial local	182 500 €	182 500 €		0 €
Fluvial national	1 080 500 €	316 170 €		764 330 €
Rebond	62 817 €	17 516 €		45 301 €
	<b>7 471 404 €</b>	<b>3 688 859 €</b>	<b>33 500 €</b>	<b>3 749 045 €</b>

<b>Échéances des prêts en cours prêt au 31 décembre 2023</b>			
	TOTAL	< 1 an	> 1 an
Traditionnel	2 865 770 €	745 148 €	2 120 622 €
Croissance	221 386 €	61 975 €	159 411 €
Agricole	85 518 €	27 732 €	57 786 €
Fluvial local	243 551 €	42 097 €	201 454 €
Fluvial national	255 119 €	57 470 €	197 649 €
Rebond	17 516 €	3 333 €	14 183 €
	<b>3 688 859 €</b>	<b>937 755 €</b>	<b>2 751 104 €</b>

### Traitement des provisions et pertes sur immobilisations financières :

Les immobilisations financières correspondent aux prêts d'honneur accordés par l'Association aux tiers bénéficiaires, en cours ou en attente de remboursement.

Nombre de prêts en cours au 31/12/2023 : 562

Nombre de prêts soldés en 2023 : 104

Nombre de nouveaux prêts en 2023 : 105

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement des prêts d'honneur, sur la base du solde de prêt de couverture par la garantie SOFARIS, selon la méthode suivante :

Au-delà de 3 échéances non honorées : Provision de 50 % du solde

Au-delà de 6 échéances non honorées : Provision de 75 % du solde

Cessation d'activité, Redressement ou Liquidation Judiciaire en cours : Provision de 100 % du solde Le cas échéant, suite à décision du Conseil d'Administration, une perte comptable définitive est constatée.

L'état des provisions pour dépréciation des prêts à l'actif du bilan se présente ainsi :

	31/12/2023		31/12/2022	
	Montant	Quantité	Montant	Quantité
AGRICOLE	4 063 €	1	0 €	0
CROISSANCE	28 170 €	6	26 729 €	5
FLUVIAL	32 811 €	3	31 948 €	2
FLUVIAL NATIONAL	128 669 €	22	117 564 €	21
REBONDS	10 637 €	2	9 668 €	3
TRADITIONNEL	318 024 €	90	258 941 €	77
	<b>522 373 €</b>	<b>124</b>	<b>444 850 €</b>	<b>108</b>
Dotation	187 075 €	46	121 539 €	33
Reprise	109 552 €	14	42 297 €	20

Sur l'exercice 2023,

- 11 prêts pour un montant de 72.932 € ont été repris pour être passés en perte
- 13 prêts pour un montant de 12.452 € ont été passés en profit exceptionnel

Au 31 décembre 2023, le détail des fonds associatifs se présente comme suit :

<b>FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE</b>							
	2018 & Antérieurs	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
<b>TRADITIONNELS</b>							
Conseil Général	311 364						311 364
Conseil Régional	1 318 317				80 000		1 398 317
Syndicat Intercommunal VDS	83 730						83 730
CAMY	182 940						182 940
Entreprises	544 201				6 000	10 000	560 201
ACSE Cont Urb Cohés Soc	19 500						19 500
<b>TOTAUX BRUTS</b>	<b>2 460 052</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>86 000</b>	<b>10 000</b>	<b>2 556 052</b>
Provis/Prêts d'Honneur	-61 527	15 283	-21 032	15 567	9 221	-29 795	-72 283
Pertes/Prêts d'Honneur	-128 026	-24 912	-213 883	-34 428	-22 452	-1 441	-425 142
<b>TOTAUX NETS</b>	<b>2 270 499</b>	<b>-9 629</b>	<b>-234 915</b>	<b>-18 861</b>	<b>72 769</b>	<b>-21 236</b>	<b>2 058 627</b>

<b>FLUVIAL</b>	2018 & Antérieurs	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
NEANT	0						0

<b>CROISSANCE</b>	2018 & Antérieurs	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Entreprises	155 500						155 500
GPS&O	150 000	-50 000					100 000
INTERCOMMUNALITE	20 000						20 000
<b>TOTAUX NETS</b>	<b>325 500</b>	<b>-50 000</b>					<b>275 500</b>

<b>AGRICOLE</b>	2018 & Antérieurs	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
ENTREPRISES	0		10 000				10 000
INTERCOMMUNALITE	115 600		30 000	10 000			155 600
<b>TOTAUX NETS</b>	<b>115 600</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>165 600</b>

<b>TOTAUX CUMULES FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE</b>	<b>2 711 599</b>	<b>-59 629</b>	<b>-194 915</b>	<b>-8 861</b>	<b>72 769</b>	<b>-21 236</b>	<b>2 499 727</b>
---	------------------	----------------	-----------------	---------------	---------------	----------------	------------------

## FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE

	2018 & Antérieurs	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
<b>TRADITIONNELS</b>							
Caisse Dépôts & Consignations /BPI	1 817 762		100 000				1 917 762
ALRLF	30 000						30 000
Préfecture 78	30 490						30 490
Conseil régional	1 037 500						1 037 500
Caisse Epargne	0	9 000					9 000
<b>TOTAUX BRUTS</b>	<b>2 915 752</b>	<b>9 000</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 024 752</b>
Provis/Prêts d'Honneur	-89 117	24 931	-24 131	18 153	14 222	-44 628	-100 570
Pertes/Prêts d'Honneur	-129 014	-40 639	-42 609	-40 146	-34 625	-2 159	-289 192
<b>TOTAUX NETS</b>	<b>2 697 621</b>	<b>-6 708</b>	<b>33 260</b>	<b>-21 993</b>	<b>-20 403</b>	<b>-46 787</b>	<b>2 634 990</b>

	2018 & Antérieurs	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
<b>FLUVIAL</b>							
Conseil régional	160 000						160 000
VNF	0			1 103 000			1 103 000
<b>TOTAUX</b>	<b>160 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 103 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 263 000</b>

	2018 & Antérieurs	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
<b>CROISSANCE</b>							
CAMY	50 000						50 000
Caisse Dépôts & Consignations /BPI	136 500						136 500
<b>TOTAUX</b>	<b>186 500</b>	<b>0</b>					186 500

<b>TOTAUX CUMULES FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE</b>	<b>3 044 121</b>	<b>-6 708</b>	<b>33 260</b>	<b>1 081 007</b>	<b>-20 403</b>	<b>-46 787</b>	<b>4 084 490</b>
---	------------------	---------------	---------------	------------------	----------------	----------------	------------------

<b>TOTAUX CUMULES BRUTS</b>	<b>6 163 404</b>	<b>-41 000</b>	<b>140 000</b>	<b>1 113 000</b>	<b>86 000</b>	<b>10 000</b>	<b>7 471 404</b>
<b>TOTAUX CUMULES NETS</b>	<b>5 755 720</b>	<b>-66 337</b>	<b>-161 655</b>	<b>1 072 146</b>	<b>52 366</b>	<b>-68 023</b>	<b>6 584 217</b>

## Répartition de la trésorerie :

Au 31 12 2023, la trésorerie se décompose ainsi selon la méthode préférentielle préconisée par la Norme Initiative France :

trésorerie	31/12/2023	31/12/2022
	montant	montant
Traditionnel	2 203 890 €	2 370 923 €
Fluvial	1 052 242 €	1 121 246 €
croissance	205 300 €	201 064 €
Rebond	875 €	103 €
Agricole	84 258 €	68 875 €
sous total prêts	3 546 565 €	3 762 211 €
fonctionnement	41 578 €	27 422 €
<b>total</b>	<b>3 588 143 €</b>	<b>3 789 633 €</b>

## Informations sur les postes du passif du bilan :

### Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci (entités non APG, hors fondations abritantes et fonds de dotation) :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Le fonds de prêt, ou fonds d'intervention, est constitué d'apports sans droit de reprise d'une part, et d'apports avec droit de reprise d'autre part.

Au 31 décembre 2023, les fonds se présentent comme suit :

		Fonds associatif (apports) BRUTS	Provision constituée	Pertes	Fonds associatif (apports) NETS
Sans droit de reprise		2 997 152 €	72 283 €	425 142 €	2 499 728 €
Avec droit de reprise		4 474 252 €	100 570 €	289 192 €	4 084 489 €
		7 471 404 €	172 853 €	714 334 €	6 584 217 €
Dont	Fonds de prêt traditionnel	5 580 804 €			
	Fonds de prêt croissance	462 000 €			
	Fonds de prêt agricole	165 600 €			
	Fonds de prêt fluvial	1 263 000 €			
	Fonds de prêt rebonds	62 817 €			

### Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Ouverture	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Clôture
Fonds propres sans droit de reprise	2 520 963	-31 236	10 000		2 499 727
Fonds propres avec droit de reprise	4 131 276	- 46 787			4 084 489
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	189 004				189 004
Report à nouveau	432 885	-35 006			397 879
Excédent ou déficit de l'exercice	-113 029	113 029		- 134 095	-134 095
<b>Situation nette</b>	<b>7 161 099</b>	-	10 000	- 134 095	<b>7 037 004</b>
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	-				-
<b>Total</b>	<b>7 161 099</b>	-	<b>10 000</b>	<b>- 134 095</b>	<b>7 037 004</b>

### Résultat de l'exercice :

Conformément à la Norme France Initiative, nous vous présentons ci-dessous le détail du résultat du fonds de prêt au titre de l'exercice :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>1) Résultat du fonds de prêt</b>	<b>-140 144</b>	<b>-78 023</b>
Dont Dotations aux Provisions sur Prêts d'Honneur	-187 075	-121 539
Dont Reprises de Provisions/Prêts et Encaissements/Provisions	122 004	47 116
Dont Pertes sur Prêts d'Honneur et Frais de Recouvrement	-75 073	-3 600
<b>2) Résultat du fonctionnement :</b>	<b>6 049</b>	<b>-35 006</b>
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>-134 095</b>	<b>-113 029</b>

### Information sur les fonds dédiés :

Les fonds dédiés restant proviennent de la fusion avec l'association CENTRE ET SUD YVELINES INITIATIVE le 15 octobre 2018 pour un montant de 1.750€.

### Informations sur les provisions pour risques et charges :

Provisions	Solde à L'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la Clôture
Réglementées	-			-
Pour Risques	74 673	10 126	74 673	10 126
Pour Charges	-			-
<b>Total</b>	<b>74 673</b>	<b>10 126</b>	<b>74 673</b>	<b>10 126</b>

Correspond à une provision de 10% du FSE 2023.

### Passifs Non Comptabilisés :

à moins que la probabilité d'une sortie de ressources soit faible, les informations suivantes sont données pour chaque catégorie de passif éventuel à la date de clôture :

- Description de la nature de ces passifs éventuels ; estimation de leurs effets financiers ;
- Indication des incertitudes relatives au montant ou à l'échéance de toute sortie de ressources
- possibilité pour l'entité d'obtenir remboursement.

### Passifs :

Dans le cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation d'un passif ne peut être réalisée, les informations suivantes sont fournies :

- description de la nature de ce passif ;
- indication des incertitudes relatives au montant ou à l'échéance de toute sortie de ressources.

Dans les cas exceptionnel ou l'indication de tout ou partie d'une information requise causerait un préjudice sérieux à l'entité dans un litige l'opposant à un tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision ou du passif éventuel, cette information n'est pas fournie. Sont alors indiqués la nature générale du litige, le fait que cette information n'a pas été fournie et la raison pour laquelle elle ne l'a pas été.

Il n'y a pas de passif non comptabilisé au 31/12/2023.

### Pensions, Retraites et versements similaires :

Le montant des engagements en matière de retraite n'a pas été retranscrits dans la présente car celui-ci est non significatif.

## État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	17 563	17 563	-	-
Dettes fiscales et sociales	56 656	56 656	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	300 274	300 274	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>Totaux</b>	<b>374 493</b>	<b>374 493</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Emprunts souscrits sur l'exercice</b>	<b>-</b>			
<b>Emprunts Remboursés sur l'exercice</b>	<b>-</b>			
<b>Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture</b>	<b>-</b>			

## Informations sur les postes du compte de résultat :

### Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations :

Les cotisations des membres sont enregistrées en produits divers pour un montant de 21.885 € en 2023 contre 38.818 € en 2022.

### Information sur les montants des concours publics reçues par l'entité par nature de concours et par catégories d'autorités administratives :

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	Exercice N	Exercice N-1
Aides à l'emploi	-	-
Aides au développement des compétences	-	-
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles	-	-
Financement des formations par apprentissage	-	-
Forfaits d'externat	-	-
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue	-	-
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	-	-
Autres concours publics	-	-
<b>Sous-total concours publics</b>	-	-
Subventions État	398 864	577 028
Subventions Région	-	-
Subventions Département	-	-
Subventions Communes et groupements de communes	-	-
Autres subventions d'exploitation	-	-
dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)	-	-
dont autres subventions (à détailler)	-	-
Report de subventions	-	-
Sous-total subventions d'exploitation	433 622	667 628
<b>Total concours publics et subventions d'exploitation</b>	<b>433 622</b>	<b>667 628</b>

### Information sur les ressources de l'exercice :

#### Informations relatives aux contributions volontaires en nature :

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état. Les ressources reçues en nature par nature par l'entité sont utilisées pour les besoins de son activité. Le bénévolat a été valorisé pour un montant de 54.300 € en 2023 soit 1086 heures à 50€ contre 59.967 € en 2022 soit 1199 heures à 50€.

## Ressources dédiées à un projet défini, non totalement utilisées et transférées à un autre projet :

( i ) Lorsque les ressources dédiées à un projet défini n'ont pas été totalement utilisées alors même que le projet est terminé et que l'organe habilité décide de transférer le solde du fonds dédié à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur, une information est mentionnée dans l'annexe des comptes au titre des transferts réalisés au cours de l'exercice.

## Précisions sur la nature, le montant et le traitement des dépenses étalées sur plusieurs exercices :

( i ) Précisions sur la nature, le montant et le traitement :

- des produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice ;
- des produits et charges imputables à un autre exercice ;
- quote-part de résultat sur opérations faites en commun ;
- des produits exceptionnels et charges exceptionnelles ;
- des transferts de charge ;
- des créances résultant du report en arrière des déficits.

Seules les informations significatives doivent être présentées dans l'annexe, cette règle s'applique particulièrement pour la mention ou pas de ces informations dans l'annexe

Les créances résultat du report en arrière des déficits ne concernent que les entités soumises aux impôts commerciaux pour leur activités.

Précisions sur les transferts de charges : Informations à faire figurer lorsqu'elles sont d'un montant significatif et qu'il existe ce type d'opération.

## Précisions sur les opérations exceptionnelles :

	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 452	4 819
Produits Exceptionnels sur Opération en capital	-	-
Reprise pour provisions pour risques et charges	74 673	-
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>87 125</b>	<b>4 819</b>
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 049	-
Charges Exceptionnelle sur Opération en capital	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	10 126	74 673
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>15 175</b>	<b>74 673</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>102 300</b>	<b>79 492</b>

## Autres informations :

Informations sur les transactions avec les contreparties :

Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes

	CAC
Mission de contrôle légal des comptes	3 840 €
Autres prestations	
<b>Total</b>	<b>3 840 €</b>

Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants :

Sans objet

Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature :

Le mandat de présidence n'est pas rémunéré.

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie :

Catégorie	Effectif Moyen
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	5
Ouvriers	
<b>Total</b>	<b>8</b>